



LE BROC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-074

Séance du 06/10/2025

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	10

Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 01/10/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT R – BERNARD – HEURA – LAMY – PIROUD – SION – YACOUB

REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. YACOUB  
M. KARROUCHI par M. HEURA

ABSENTS : Mmes AUDIBERT C – ROUX – SNITSELAAR et  
MM. DALIBARD – PALAGONIA

Secrétaire de séance : Mme BERNARD

### FONCIER

#### ACQUISITION DES PARCELLES C 573 – C 743 APPARTENANT A M. CHAMPIOT

Le Maire,

**Rappelle** que le projet d'aménagement d'un espace tri/local poubelles mené par la commune à l'entrée du village, est envisagé en partie sur les parcelles C573 et 743, appartenant à Monsieur Champiot et que l'acquisition de ce bien dans son intégralité, présente donc un vif intérêt.

**Indique** que la proposition faite au propriétaire au prix de 10 500€ a été acceptée.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité,

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L.1111-1 relatif aux acquisitions amiables,

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de faire cette acquisition par acte en la forme administrative, reçu et authentifié par le Maire, il convient de désigner l'Adjoint qui sera chargé de le signer.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur Le Maire, entendu,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles section C n°743 et 573 au prix de 10 500€ ;
- **AUTORISE** le Maire à recevoir et authentifier l'acte administratif concernant ces biens immobiliers ;
- **DESIGNE** Madame Michèle Bernard pour signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal, section investissement

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,

Le Maire,  
Philippe HEURA

